

OPINION DE LA PRESSE.

(Du Times de Londres, Angleterre.)

Si Lord Elgin trouvait dans les manuscrits de son ministère aucun dessein prémédité de plonger la Colonie dans une nouvelle insurrection, ou une intention déguisée de dégoûter les habitants Anglais, et ainsi d'amener le Rappel de l'Union, entre les provinces orientales et occidentales, il serait parfaitement justifiable d'exercer l'autorité du Veto et de renvoyer son Ministère. Si, d'un autre côté, il croit que la mesure (l'indemnité) est honnête, juste et nécessaire, il doit alors courir tous les risques de l'impopularité et même d'une commotion civile, plutôt que de manquer à ses engagements comme Représentant d'un Souverain constitutionnel et de négliger son devoir comme administrateur d'un gouvernement constitutionnel.

(Du Commercial Advertiser de New-York.)

Nous croyons qu'il y a des apparences et symptômes de tranquillité dans l'excitation de nos voisins du Nord. D'ailleurs les excès des émeutiers ont un caractère si peu respectable, qu'ils doivent nécessairement être suivis de repentir et de honte.

(De l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

Il existe au Canada une ligue qualifiée d'anglo-américaine qui travaille activement à supprimer en détail l'usage de la langue française. Cette sottise coalition ne s'attaque pas seulement à la langue; elle veut détruire tout ce qui reste dans la colonie des vieux souvenirs français. On craint que la coupable tentative de la ligue n'empire l'état des choses déjà si grave au Canada et ne complique la situation pour le gouvernement, et celui de la métropole.

(Du Journal and Express d'Hamilton.)

L'adresse de confiance en S. E. Lord Elgin a été signée par plus de 1,300 habitants de la cité d'Hamilton. C'est un avertissement pour sir Allan MacNab. Il devrait résigner. Il ne représentera certainement plus cette cité de nouveau.

(Du Provincialist de Cobourg.)

On a pu voir assez jour dans les troubles de Montréal, pour convaincre les autorités que les principaux torques de la ville, avec quelques chefs dans le Haut-Canada, ont déjà contribué la somme de £3,000 pour réunir la bande d'émeutiers, qu'ils ont payés depuis, afin de produire les résultats honteux, qui continueront pendant des siècles à faire peser sur le Canada la commission d'un crime odieux et barbare.

(Du Transcript de Montréal.)

Quelque soit l'action du gouvernement Métropolitain sur la question principale (l'indemnité), nous craignons qu'il n'y ait que bien peu de chances de tranquillité pour le pays. . . . Si le gouvernement Provincial ne supprime pas totalement ce Bill, . . . PROBABLEMENT que nous n'avons encore vu qu'une première lueur bien faible de ce que l'avenir doit produire, le pur passage du vent qui précède la tempête, les premiers subversifs indices d'une secousse qui englobera tout sans ses ruines !

(Du Pilot de Montréal.)

Nous sommes heureux d'apprendre que la corporation de la cité en est venue à la détermination de congédier les compagnies actuelles du feu, et d'organiser un corps d'une autre sorte sous sa propre autorité. Ce corps fera les devoirs des pompiers et tous autres qu'on pourra trouver nécessaires pour le maintien de la paix publique. Il était grandement temps de mettre fin à la coutume, dernièrement introduite, de traîner les pompes par les rues, dans le seul but d'effrayer les citoyens paisibles, et de réunir les mécontents à leurs places de rendez-vous nocturnes. Nous sommes certain, que toutes les personnes bien disposées approuveront cette détermination des Pères de la cité, qui concourent avec le gouvernement du pays dans ses efforts à mettre fin aux troubles qui font la honte de Montréal.

(Autre extrait du Pilot de Montréal.)

La Gazette (de Montréal) dit que "le ministère paraît déterminé à verser le sang." Nous n'envisons pas les sentiments d'un homme qui peut écrire un tel paragraphe. La Gazette peut-elle nier que jusqu'à ce moment [laissant pour un instant la question des précédés de mercredi soir] le plus petit dommage ou la plus petite insulte n'a pas été faite, par le ministère ou par des membres de son parti, à la personne ou la propriété d'aucun de ses adversaires? Le ministère peut avoir été censuré, (et il l'a été injustement, selon nous), pour avoir usé de trop de douceur, et avoir eu un trop grand désir d'empêcher l'effusion du sang; mais personne autre que la Gazette ne l'a accusé de la faute contraire.

(Encore un autre extrait du Pilot.)

Pour notre part, nous n'avons pas le moindre doute que la marche suivie par notre noble et bien aimé Gouverneur-Général ne reçoive Pontière approbation du gouvernement anglais, et ne soit aussi approuvée par le Parlement Impérial.

LETTRE DE M. CHINIQUY.

AU DIRECTEUR-GERANT DE L'AVENIR.

M. le Directeur,

Le respectable monsieur à qui j'ai remis ce que je vous devais, ne m'a certainement pas compris, puisqu'il vous a laissés l'impression que je voulais continuer mon abonnement à l'Avenir. Je n'ai voulu exprimer ce monsieur ni mon désir de continuer de souscrire à ce Journal, ni ma volonté de cesser d'être un de ses souscripteurs; je l'ai seulement prié de vous remettre ce que je vous devais. Je vous avais donné mon mot à ce sujet, et il me semble encore, aujourd'hui plus que jamais, qu'en honneur, en logique et en conscience, je ne puis le retirer. Permettez-moi donc, M. le Directeur, de vous répéter ce que je vous ai déjà dit au sujet de l'Avenir: "Du jour où vous parlez avec le plus souvent, sans mépris de textes vieillies des conciles, de sources usées de l'accommodation majeure, etc., tout catholique qui doit se séparer de vous." Vous répondez à cela que ces expressions ne sont pas de vous, que vous n'avez fait que les copier d'un journal français; et après cela, vous croyez pouvoir conclure que vous n'avez rien à retrancher! Mais au nom de la saine logique, dites-moi donc, que répondriez-vous aux sauvages incandides du parlement, si, pour s'exécuser du crime qu'ils ont commis, ils vous assuraient que ce ne sont pas eux qui ont préparés les torches incendiaires; mais qu'ils se sont contentés de les recevoir, des mains d'un tel et d'un tel,

pour les lancer dans l'intérieur de la Chambre d'Assemblée? Comment, M. le Directeur, vous prenez des mains des impies de la France, les torches dont ils se servent depuis des siècles, dans leurs coupables efforts pour détruire le christianisme; ces brandons de l'impie européenne, après les avoir reçus dans vos mains, vous les lancez au sein de notre chère patrie. Et, lorsqu'un cri de douleur échappe au cœur du prêtre, à la vue du mal que vous nous faites, vous croyez le rassurer en lui disant que ce n'est pas vous qui avez préparé la torche! Il sera donc permis de répandre le poison, lorsqu'on ne l'aura pas préparé soi-même?

Est-il donc possible que l'Avenir, publié par des jeunes Canadiens catholiques, a pris de sang-froid et sans remords, pour mission, de se faire l'écho des impies de la France? Or, M. le Directeur, il me semble que voilà ce que vous nous dites dans votre réponse à ma lettre du 16 avril. Vous êtes catholiques... Et bien, avez-vous généralement que vous vous êtes trompés en mettant sans commentaire, dans votre journal, des choses qui blessent la foi. Il n'y a pas de honte, au contraire, il y a honneur à réparer une faute. Cette honorable démarche, je vous l'ai demandée en ami, en frère; je vous la demande de nouveau en ami et en frère. Vos lecteurs catholiques ont droit de s'exiger de vous... Il me semble qu'ils se mangent à eux-mêmes et à leur religion, en vous soutenant après votre refus. Et comme je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas nous qui vous abandonnons, mais c'est vous qui nous abandonnez... c'est vous qui tournez vos armes contre la foi de vos pères, c'est vous qui sortez du camp des Canadiens pour passer sous l'étendard de ceux qui ont juré, encore tout dernièrement d'abolir le catholicisme avec le nom canadien en Amérique. Je ne crains pas de vous le dire au nom des neuf-dixièmes de vos lecteurs que j'ai eu occasion de rencontrer dans les campagnes que j'ai parcourues; s'ils veulent de la démocratie, c'est de la démocratie chrétienne qu'ils veulent, ils repoussent et repousseront toujours avec horreur cette démocratie impie et enragée qui après avoir en sanglanté Paris, promène en ce moment ses torches et ses poignards d'un bout à l'autre de l'Europe.

Quant à moi, au nom de la vérité, de la justice et de la religion, je repousse avec toute l'énergie de mon âme de prêtre et de chrétien, le principe sur lequel vous vous appuyez pour refuser le désaveu que je vous ai demandé. Non, je ne puis vous accorder le droit de me percer le cœur, même avec un poignard aiguë en France. Et si l'Avenir ne peut réparer l'injure qu'il a faite à ma foi, je vous prie de ne plus me l'adresser. Je profiterai du premier moment que mes missions m'en donneront le loisir pour essayer de vous faire connaître combien vous êtes dans l'erreur sous tous les rapports, lorsque vous dites que Pie IX s'est rendu coupable d'abus de pouvoir spirituel. En attendant, je vous prie de bien faire attention que ce n'est pas seulement Pie IX que vous condamnez, mais bien le concile de Trente... Car la bulle de Pape n'est rien autre chose que la proclamation ou la stricte application d'un des décrets de ce saint concile.

Vous nous dites que vous n'êtes pas théologiens; mais permettez-moi de vous faire observer qu'il faut que vous ayez beaucoup de confiance dans votre science théologique, pour penser que vous connaissez mieux que Pie IX et que le concile général même, les véritables bornes du pouvoir spirituel. Cette question que vous tranchez avec tant de facilité, a embarrassé et embarrassera encore les plus profonds penseurs de l'Europe non seulement catholique mais protestante... L'immortel Leibnitz, le célèbre et savant Guizot, quoique protestants, sont loin de penser comme vous sur le pouvoir temporel du Pape... Dans votre distinction du pouvoir temporel et spirituel, vous semblez oublier une doctrine qui tient à la foi, à la philosophie et à l'histoire en même temps, une doctrine qui n'a jamais été révoquée en doute, au moins à ma connaissance; c'est qu'il y a des choses temporelles, matérielles si vous voulez, que la religion a sanctifiées, spiritualisées, si je puis m'exprimer ainsi; et, cela, d'après l'ordre de Dieu même. Par exemple, l'arche du peuple de Dieu, n'était qu'un coffre de bois précieux et d'or; il ne renfermait qu'un vase rempli de la manne cueillie au désert et la verge d'Aaron. . . . c'était bien certainement un objet matériel, s'il en fut jamais. . . . mais l'Eglise Juive, d'après l'ordre de Dieu même, avait sanctifié, spiritualisé cet objet matériel; et Oram fut frappé de mort pour avoir voulu le toucher. Quel de plus matériel que l'argent enfermé dans les coffres-forts du temple de Jérusalem! Mais cet argent était consacré par la piété des Juifs au culte de Dieu; et Dieu lui-même envoie des anges pour frapper l'impie Héliodor qui voulait enlever cet argent. Votre principe que le pouvoir spirituel ne peut être employé pour conserver une chose matérielle n'est donc pas vrai, tant que que vous semblez le penser. . . . autrement Dieu se serait trompé, en employant un pouvoir spirituel pour conserver une chose purement matérielle et profane. Je crois que si vous eussiez pris pour base de vos arguments sur les affaires de Rome, ces premiers et inébranlables principes de philosophie et de religion, vous n'auriez pas tirés les déplorable conclusions avec lesquelles l'Avenir a contristé nos cœurs catholiques. Vous auriez été plus lent et plus timides à condamner le vicar de Jésus-Christ. . . .

Beaucoup disent que les doctrines de l'Avenir prouvent que ses jeunes rédacteurs sont des impies, mais je ne puis me faire à l'idée de traiter tout de suite d'impies, ceux pour qui mon cœur a tout d'abord conçu tant d'estime et d'amitié. Je suis bien persuadé que les rédacteurs de l'Avenir sont dans l'erreur; mais je suis encore plein d'espérance qu'ils reviendront généralement de la fausse voie dans laquelle l'immédiateté de la jeunesse, plutôt que la dépravation de l'esprit et du cœur, les a engagés. Oui, j'aime à rester aussi longtemps qu'il me le sera possible, sous l'impression qu'une discussion modérée comme la charité, mais ferme comme la vérité, fera briller aux yeux des rédacteurs de l'Avenir, cette sainte vérité. Lorsqu'ils la connaîtront, cette douce et aimable fille du ciel, ils l'embrasseront et ne voudront plus s'en séparer. . . . Je suis heureux de pouvoir profiter de cette nouvelle circonstance et pour vous exprimer les sentiments de considération et d'estime avec lesquels, j'ai l'honneur d'être, etc., C. CHINIQUY, Pro.

Longueuil, 16 mai 1849.

FRANCE.—Lamarine refuse la candidature à Paris. Napoléon Bonaparte, ambassadeur à Madrid, s'est déclaré Républicain Rouge; il est rappelé.

DE TOUT UN PEU.

BRUIT.—On dit qu'une société de Danies doit se former prochainement, afin de s'engager à ne plus rien acheter chez les individus qui sont connus pour avoir pris part à ou participé dans la dernière émeute et avoir contribué à la destruction de la maison du parlement et des autres propriétés.

Médecins.

MÉDECINS.—Les gouverneurs du Collège des Médecins du Bas-Canada constituent le "Bureau Médical Provincial" ont à leur assemblée semi-annuelle, tenue mardi et mercredi derniers, examiné vingt-sept candidats à la pratique de la médecine. Dix-neuf de ces messieurs, parmi lesquels se trouve Jus. Carrier, écuyer, M. D. de cette ville, ont reçu leurs certificats pour licence. Quatre sur cinq candidats qui se sont présentés ont été admis à l'étude.

J. de Québec.

TEMPS.—Un gros vent de nord-est, accompagné d'une pluie froide, s'est élevé hier au soir, et a toujours continué depuis d'augmenter de violence. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons, entr'autres autres, que le vapeur Charbonnet a été bas à l'Anse-des-Éclaires.

Canadien du 14.

CONDAMNATION.—LE DOCTEUR DILLON devant de Québec vient d'être condamné aux assises de Niagara, à être pendu le 8 du mois prochain, pour viol commis sur une jeune personne qu'il visitait en sa qualité de médecin. Il a persisté jusqu'à la fin à protester hautement de son innocence. On se souvient qu'il fut accusé d'avoir fait périr sa première femme en incendiant la maison qu'il habitait à Québec. Il a depuis subi un procès pour meurtre dans le Haut-Canada, mais a été acquitté.

Canadien.

ALLEMAGNE.—Le Constitutionnel annonce que le Roi de Wurtemberg se rend aux désirs de son Ministère et accepte la constitution de l'empire.

ITALIE.—Il paraît que le 24 avril, 3000 Autrichiens devaient entrer à Alexandrie. Pise s'est soumise, Florence était tranquille.

HOLLANDE.—Le roi de Hollande vient de rentrer à ce que le contingent des troupes du Luxembourg entre dans le Schleswig.

LES AUTRICHIENS.—Nous voyons que les Autrichiens ont été battus à Wautzer par les Hongrois. La nouvelle de la résignation de Windischgraez est confirmée; c'est le général Welden qui lui succède.

LES SICILIENS.—A Palerme, les nouvelles de la défaite des Siciliens à Catane, n'avaient fait qu'augmenter l'enthousiasme du peuple. Les princes, comtes, princesses, comesses, etc., tous travaillaient aux retranchements. Ils ont pour devise: "Nil desperandum (il ne faut désespérer de rien.)"

EGYPTE.—Nos journaux nous apprennent que Abbas-Pacha, le Vice-Roi d'Égypte, s'est prononcé en faveur de la construction d'un chemin de fer entre le Caire et Suez; la France s'oppose à ce projet. Dans la Haute Égypte et le Delta, il était apparu des nuées de sauterelles, qui pourtant n'avaient fait que peu de ravages. On craignait quelques hostilités entre l'Égypte et les États-Unis, par rapport à une insulte faite à l'équipage d'un vaisseau de guerre américain, insulte qui n'avait pas été réparée.

VENISE.—Le blocus de Venise a dû être repris le 19 avril. L'escadre de l'amiral Alhni avait été forcée par les gros temps de chercher un refuge dans un petit port près de Trieste. On ne savait pas encore quelle conduite tiendra le commandant sarde, dans les circonstances actuelles.

DANEMARK.—La ville de Kolding située à environ un mille et demi de la frontière du Schleswig, a été prise le 30 avril, par les troupes de Schleswig sous les ordres du général Bonin. La résistance a été des plus vives, et les vainqueurs ont dû repousser les Danois de rue en rue, avant de les chasser de la place. La ville a beaucoup souffert. Elle est restée au pouvoir des Allemands, mais les Danois, dit-on, se préparent à la reprendre. Ils rassemblent des troupes dans le voisinage. Il est certain que des démarches ont été faites auprès de Léopold, roi de Belgique, pour l'engager à servir de médiateur dans la question Danoise. On ne sait pas encore s'il a accepté.

HONGRIE.—Les Autrichiens ont été de nouveau défaits dans une grande bataille, et Welden, qui a la réputation d'être le meilleur des généraux que l'Autriche ait à son service, n'a pas été plus heureux contre les Magyars que son prédécesseur. Le 20 avril, Welden avait réuni toutes ses forces, y compris, même la garnison de Pesth et les troupes du camp placé dans le voisinage d'Ofen, afin de diriger une attaque générale contre les forces hongroises, Welden lui-même attaqua de front l'ennemi que Jellachich et Schlik prenaient par le flanc et l'arrière. Le combat s'engagea le 20 et se continua le 21 dans les plaines de Gran; il eut pour résultat la défaite totale de Welden. Les Autrichiens ont été repoussés, laissant entre les mains des Hongrois vingt pièces d'artillerie et deux mille prisonniers. Ils ont été, en outre, obligés de lever le siège de Comorn. Le bruit courait à Paris, qu'un engagement meurtrier avait eu lieu sous les murs de cette dernière ville, que Gorgay y avait de nouveau complètement battu les Autrichiens, que Pesth avait été évacuée, et que les Hongrois étaient sous les murs de Vienne.—La prise de Comorn, qui est située à moitié chemin de Pesth à Vienne, et qui intercepte toute communication entre ces deux capitales par le Danube, serait décisive pour le succès des armées impériales. Mais la prise d'assaut est extrêmement difficile; en creusant la terre à deux pieds de profondeur, l'eau inonde les ouvrages des sœurs. La forteresse est eu même temps bien fortifiée et bien défendue.

POLOGNE.—Dans les environs de Cracovic, une bande d'insurgés réunie dans les bois à quelques escarmouches avec des soldats envoyés à leur rencontre. Dix-sept de ces derniers auraient été faits prisonniers et les autres mis en fuite. Mais la force de cette insurrection ne dépasserait pas quelques centaines d'hommes, pour la plupart paysans armés de piques.—On assure à Vienne, le 19, qu'une insurrection venait d'éclater à Varsovie.

UN MONDE EN FEU.—Le lieutenant Maury, surintendant de l'Observatoire National, vient de constater un accroissement soudain et extraordinaire dans l'éclat d'une étoile de l'hémisphère méridional, connue des astronomes sous le nom d'Argus. Cette étoile, rangée parmi celles de troisième ordre, a acquis tout-à-coup l'intensité lumineuse de l'étoile de second et même de premier ordre. M. Maury est tenté d'attribuer ce fait à une vaste conflagration qui aurait éclaté dans une des sphères célestes.

CAUSSIDÈRE.—Grande nouvelle! Le citoyen Marc Causssidère s'ennuie, à ce qu'il paraît le beefsteak saignoit de l'exil. On annonce qu'il vient d'écrire à M. le procureur Barocho qu'il est sur le point de se constituer prisonnier, de manière à être jugé en même temps que son co-accusé Eluber.

L'ESCLAVAGE DANS LE KENTUCKY.—La convention appelée à se prononcer sur les moyens d'empêcher l'extension et la perpétuation de l'esclavage dans l'Etat de Kentucky, s'est réunie à Francfort le 25 avril. Il se trouvait là environ 150 délégués, représentant 23 comtés. Les résolutions suivantes ont été adoptées presque sans discussion:

1o L'esclavage héréditaire, tel qu'il existe parmi nous, est contraire aux droits de l'humanité, aussi bien qu'aux principes fondamentaux d'un gouvernement libre; incompatible avec une saine morale, et funeste à la prospérité générale. Il ne doit donc pas être perpétué.

2o Tout plan d'émancipation que l'on pourra adopter devra s'adresser à l'avenir, et n'avoir d'effet que sur les esclaves nés après son adoption.

Faire des promesses qu'elle vient de poser ainsi, la convention a émis le vœu que la nouvelle législature de Kentucky défende en termes exprès l'introduction de nouveaux esclaves dans l'Etat, et réservât au peuple le droit d'adopter le système, qui pourra lui paraître le meilleur, pour arriver à l'émancipation graduelle des noirs. Ces décisions sont de tout point conformes à la lettre écrite par Henri Clay sur ce même sujet, et qui produisit, une si vive sensation il y a quelques mois.

Courrier des E. U.

COINCIDENCE REMARQUABLE ET CONVERSIONS.—Il y a environ dix ans, deux dames, madame Brown et madame Stephens, se marièrent en même temps dans l'église épiscopale d'Indianapolis; mais toutes deux peu satisfaites des nouvelles doctrines, sans aucune entente entre elles, et sans s'être communiqué en aucune manière leurs résolutions, se firent baptiser et firent leur abjuration le même jour, 18 février; la première à Indianapolis, et l'autre dans la cathédrale de Cincinnati.

Le six mars, une jeune dame protestante, instruite par M. l'abbé Moret, vicaire de St. Philippe-du-Rouge, a fait abjuration dans l'église de ce lieu, en présence d'une nombreuse assemblée de catholiques et de protestants attirés par cette circonstance.

MARIAGE.

A Québec, le 15, Charles A. Lely, écuyer, avocat, à Zoé, cinquième fille de Philippe Aubert de Gaspé, Ecr.

A Hamilton, le 13, Alex. Campbell, écuyer, de Glasgow, à Jane, veuve de feu John Jameson, écuyer, et fille de feu Stephen Sewell, écuyer, C. R. de cette ville.

DECÈS.

A St. George, d'Henryville, le 15 à cinq heures du matin, (au presbytère de son fils) subitement d'une attaque de paralysie et à l'âge de 78 ans et 4 mois, Charles Dalkire, Ecr., père du curé du lieu, ancien et respectable cultivateur, natif de la paroisse de St. Ours. Ses dépouilles mortelles ont été déposées dans les voutes de l'église après un service solennel chanté en présence d'une grande foule des habitants de la paroisse accourus pour payer un dernier tribut d'hommage à sa mémoire. Le 12, à la Pointe-Lévy, dame Louise Lagueux, âgée de 50 ans, épouse de Joseph Bourassa, écuyer.

A Yamachiche, le 10 courant, D. ni, enfant de M. J. Gérard-Lajoie, âgé de 1 an, 5 mois et 10 jours.

GRAINES DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment des Graines.

LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différentes ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on vient les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvenients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES. DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Table listing various types of seeds and vegetables such as Artichauts, Asperges, Bœttes, etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AVIS

On a besoin à Rigaud d'un Instituteur pour l'École modèle, d'une Instituteur pour l'École des filles, et de 4 Instituteurs ou Instituteuses pour d'autres arrondissements. Les Instituteurs admis à l'enseignement par le Bureau des Examinateurs seront préférés. Adresser sans de port à DR. GAREAU, St. I. Rigaud.